

B o n V o y a g e

Vous partez à l'étranger cet été?

Chaque année, les Canadiens effectuent près de 90 millions de voyages vers des destinations étrangères pour le plaisir, l'aventure ou les affaires. Si la plupart de ces voyages se déroulent sans anicroche, il arrive parfois que les choses tournent mal. Vous pourriez être victime d'un accident, d'une catastrophe naturelle ou d'un acte criminel.

Que faire lorsque vous êtes loin de chez vous dans un pays où vous ne connaissez personne ou dont vous ne parlez pas la langue? À l'évidence, certaines situations peuvent devenir très inquiétantes.

Mais, attendez! Quelle que soit la situation, une assistance canadienne est à portée de la main. La plupart des missions canadiennes à l'étranger fournissent des **services consulaires**. Ces services visent à protéger et préserver les Canadiens ainsi que leurs intérêts à l'étranger. Les agents consulaires peuvent fournir toute une gamme de services allant du simple remplacement d'un passeport perdu ou volé jusqu'à votre évacuation d'une zone de guerre ou d'une région frappée d'une catastrophe naturelle en passant par des démarches pour que vous obteniez des soins médicaux. Les services consulaires sont disponibles 24 heures par jour, 7 jours par semaine, dans ce qui constitue un réseau de plus de 250 bureaux dans plus de 180 pays.

Même là où il n'y a pas de mission diplomatique canadienne, vous pouvez quand même obtenir de l'aide. Dans certains pays, le Canada a nommé des consuls honoraires. Il s'agit de résidents du pays qui, bien que n'étant pas en

mesure de vous offrir toute la gamme des services consulaires, peuvent néanmoins vous être d'un précieux secours. Dans d'autres pays, vous pouvez obtenir de l'aide auprès de la mission diplomatique ou consulaire australienne.

Un bon exemple du type de services consulaires offerts par le Canada est celui de ce retraité de Vancouver qui s'était fait voler son argent et ses pièces d'identité en plus de se faire briser trois côtes alors qu'il attendait un taxi à l'extérieur de son hôtel sur une île du Pacifique Sud. Prévenu par l'hôtel, un agent consulaire canadien est arrivé rapidement sur place. L'agent s'est d'abord assuré que l'homme recevait les soins médicaux appropriés. Il l'a ensuite aidé à contacter sa compagnie d'assurance-santé, il a fait des démarches pour le paiement de ses frais médicaux et il a remplacé son passeport volé. L'agent a aussi pris des dispositions pour que des fonds puissent être transférés de sa banque à Vancouver via le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à Ottawa. L'argent est arrivé la même journée au Consulat. ●

Afin de mieux aider les Canadiens à voyager à l'étranger, le MAECI a créé le Programme de sensibilisation consulaire. À travers ce programme, plusieurs publications et dépliants gratuits pour « voyager en sécurité » sont disponibles. Ils peuvent être consultés dans la section Voyages de notre site Web. Pour les commander, téléphonez au **1 800 267-8376** (au Canada) ou au **(613) 944-4000**. Ils comprennent : *Voyager au féminin : conseils pour la femme qui voyage*; *Bon Voyage, mais... : le guide du voyageur canadien*; *En route pour les États-Unis : un compendium des cahots sur le chemin des Canadiens séjournant dans le Sud*; *Se produire aux États-Unis : le guide des artistes de spectacles canadiens*; *México : ¿Qué pasa? : conseils à l'intention des visiteurs canadiens*; *La Chine y compris Hong Kong : conseils à l'intention des visiteurs canadiens*; *Guide à l'intention des Canadiens emprisonnés à l'étranger*; *Enlèvements internationaux d'enfants : guide à l'intention des parents*; *La Retraite à l'étranger : contempler de nouveaux horizons*; *Travailler à l'étranger : comment y voir clair*; et le Bulletin de voyage hebdomadaire.

LISEZ CECI!

Lorsque vous planifiez un voyage à l'étranger, il y a des pays où vous ne songez même pas à vous rendre. Des pays en guerre par exemple ou des régions dévastées par une catastrophe naturelle. Mais si vous y allez quand même, ce sera à vos risques. Dans d'autres cas, vous projetez de visiter un pays, ou encore vous devez vous y rendre par affaires et vous désirez avoir des informations de base à propos de ce pays. Dans tous les cas, les services consulaires du MAECI peuvent vous être très utiles. Les

Rapports sur les voyages fournissent des renseignements sur plus de 200 destinations et touchent la sécurité et la situation politique, les questions de santé et les exigences pour entrer dans le pays. Les **Avertissements aux voyageurs** sont diffusés aux médias et constamment mis à jour; ils indiquent de ne pas se rendre dans un pays ou de le quitter parce que la situation est trop dangereuse pour pouvoir assurer la sécurité des voyageurs. Pour consulter ces rapports et ces avertissements, visitez le site Web du MAECI (www.dfait-maeci.gc.ca). Il est aussi

possible de les obtenir par télécopieur au **1 800 575-2500** (au Canada) ou au **(613) 944-2500**, ou par téléphone au **1 800 267-6788** (au Canada) ou au **(613) 944-6788**.



Où que vous alliez cet été à l'extérieur du Canada, vous pouvez compter sur l'aide efficace et dévouée des Services consulaires canadiens. *Bon Voyage... et profitez des plaisirs d'un voyage en toute sécurité!*